

# ECORENOVE SAINT-NAZAIRE AGGLO

## Plateforme territoriale de rénovation énergétique



## Saint-Nazaire Agglo

Anne HEOUARI

Direction Habitat et Logement  
4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305

44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex

Tel : 02 51 76 10 00

[amelioration-habitat@saintnazaireagglo.fr](mailto:amelioration-habitat@saintnazaireagglo.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CARENE est engagée depuis 2016 dans l'expérimentation d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique au sens de la loi sur la transition Energétique et de la Croissance Verte adoptée en aout 2015. Elle s'inscrit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre du SARE et est labélisée « Espace France Rénov' »

Les objectifs poursuivis sont d'inciter et d'accompagner les particuliers à rénover leurs logements dès lors qu'ils s'inscrivent dans les critères suivants :

- Les travaux envisagés visent une rénovation énergétique performante éligibles à l'aide Ma Prime Rénov' Parcours accompagné
- Les propriétaires font appel à un MAR (Mon Accompagnateur Rénov') qui réalise l'audit énergétique dans le cadre de son accompagnement

### TYPE D'AIDE

Conseils gratuits, aide financière à l'audit énergétique

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

CARENE.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Ménages aux plafonds de ressources intermédiaires et supérieurs, éligibles à l'aide MaPrimeRénov' parcours accompagné, ayant recours à un MAR (Mon Accompagnateur Rénov')

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subventions de la CARENE :

	Pourcentage d'aide	Plafond
Audit énergétique avec scénarios de rénovation	50%	500 €

Dispositifs complémentaires

- Embellissement des façades : voir la fiche sur l'embellissement / coloration des façades
- Accession dans l'ancien : uniquement pour les travaux d'amélioration énergétique avec un gain thermique de 25 % après travaux ; 10% du coût des travaux avec un plafond de travaux de 20 000€ HT.
- Travaux d'amélioration énergétique : voir la fiche PIG 2019-2022
- Aide à la maîtrise d'œuvre : 20 % des honoraires HT sur des taux d'honoraires plafonnés à 12% pour une mission complète et 6% dans le cas d'une mission partielle de maîtrise d'œuvre.

---

## PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Région des Pays de la Loire

---

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : aide financière à l'audit 50 000 €

